

Les juges généreux avec les djihadistes : 6 ans de prison pour avoir lutté avec l'Etat islamique

écrit par Claude t.a.l | 25 octobre 2017

□Et voilà comment, en France, des djihadistes – retour de Syrie – s'en tirent avec une simple tape sur les doigts .

6 ans de prison, SANS peine de sûreté.

Ce qui signifie : sortis dans 10 minutes, un quart d'heure ou un peu (pas beaucoup) plus, je me trompe ?

Tout est dans cet article de » la république du centre »

http://www.larep.fr/france/2017/10/23/tuncay-et-tugay-jumeaux-inseparables-du-jihad-en-syrie-au-tribunal_12602183.html

– » Issus d'une famille turque musulmane « .

– » ces deux anciens agents de sécurité, passés brièvement par l'armée de terre « .

Qui nous protège ? Eux ? Qui infestent les » agences de sécurité » et aussi, donc, l'armée.

Lors du procès, eux et leurs avocats ont ressassé toutes les billevesées que les médias nous serinent à longueur d'attentats :

« radicalisés progressivement sur Internet » (parfois, c'est » très rapidement »)

et puis le reste :

« On était en colère ». » On s'est cherché une aventure ».

« On a pensé qu'on pourrait aller là-bas aider les gens » .

Ce n'est pas si grave !

D'autant plus qu'ils disent avoir juste voulu » rejoindre le front al-Nosra » (vous vous souvenez ? Fabius : » al nosra fait du bon boulot »).

Pas de leur faute s'ils se sont retrouvés, terrible concours de circonstances , soldats de l'état islamique !

Pourtant, » Pour le procureur, des « incohérences » subsistent dans le récit des jumeaux, qui n'ont pas hésité au cours de l'enquête à « mentir à la justice et à nier l'évidence ». La représentante de l'accusation, qui se base sur le travail d'un expert a estimé qu'il était « certain » qu'ils ont combattu dans les rangs de l'EI en Syrie. »

Le jugement :

« *Le tribunal, après un délibéré très bref, les a condamnés en tenant compte des faits mais aussi de leur « évolution »: six ans d'emprisonnement chacun, sans période de sûreté* »

Ces types n'auraient jamais dû pouvoir revenir en France, jamais . Ou alors...